



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**Compte rendu de la session extraordinaire consacrée au
Projet de loi de programmation relative au développement
solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.**

18 février 2020

Table des matières

Projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.	
Propos introductif du secrétaire d'Etat, M. Jean-Baptiste Lemoyne.....	3
Prise de parole des membres du CNDSI.....	4
1. Principales avancées du texte de loi saluées par les membres du CNDSI.....	4
<i>Titre et philosophie du texte.....</i>	<i>4</i>
<i>Inscription dans le cadre des grands accords internationaux</i>	<i>4</i>
<i>Place de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	<i>5</i>
<i>Intégration des collectivités territoriales au sein de l'APD.....</i>	<i>4</i>
2. Perspectives et propositions de modifications	5
<i>Renforcement de l'exposé des motifs.....</i>	<i>5</i>
<i>Une programmation étendue dans le temps</i>	<i>5</i>
<i>La place de la société civile dans le texte</i>	<i>6</i>
<i>Réflexion autour du partenariat.....</i>	<i>6</i>
<i>Cohérence, redevabilité et évaluation</i>	<i>6</i>
<i>L'APD comme levier de la politique migratoire</i>	<i>7</i>
<i>Renforcement des liens avec l'ESS et reconnaissance du mécénat privé</i>	<i>7</i>
Réponses et conclusion par M. Jean-Baptiste Lemoyne.....	8
Annexes.....	9
<i>Liste des participants.....</i>	<i>9</i>

Le 18 février 2020, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean Baptiste Lemoyne, a réuni le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), pour une session extraordinaire dédiée au Projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. **Le projet de loi a ensuite fait l'objet d'un avis formel du Conseil économique, social et environnemental (CESE) rendu le 28 février, puis du Conseil d'Etat, avant d'être présenté en conseil des ministres le 11 mars prochain puis au Parlement avant l'été.**

Propos introductif par M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Dans la continuité du processus de consultation engagé par le Ministre, M. Jean-Yves Le Drian, les membres du CNDSI étaient réunis pour la troisième fois, pour échanger autour du projet de loi, conformément à la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des propositions de la société civile sur le renouvellement de la politique française de développement à l'international.

De nombreuses consultations avaient été menées à Paris et en région dès la fin de l'année 2018.

Le projet de loi est à ce jour composé de que 9 articles, répondant à une demande du secrétariat général du gouvernement de production d'un texte de loi synthétique. Jean-Baptiste Lemoyne a souligné l'importance du cadre de partenariat global (CPG), qui le complète et qui fait office de livre blanc de la politique de développement française. Il est entériné par l'article premier du projet de loi : les éléments présents dans le CPG ne sont pas inscrits dans le corps du texte de loi car ils ne sont pas de nature normative mais ils permettent de présenter 1) les objectifs et orientations stratégiques de la politique française de développement 2) ses axes prioritaires et 3) les éléments de pilotage et de mesure d'impact.

Ce texte s'attaque aux causes profondes des facteurs de fragilités et s'inscrit dans le cadre multilatéral de l'agenda 2030 et de l'accord de Paris. L'augmentation significative de l'APD **de près de 6 milliards sur l'ensemble du quinquennat, après plusieurs années de baisse** trouve sa traduction dans la programmation de moyens permettant d'atteindre 0,55 % du RNB en 2022, première étape vers la cible de 0,7%, et ce pour la première fois dans l'histoire de la politique de développement française. Les grandes avancées peuvent être résumées comme suit :

- **Le doublement des fonds transitant par les OSC** et le doublement des fonds soutenant l'action des collectivités territoriales sont inscrits dans l'article 1.
- **La feuille de route pour l'agenda 2030 et la référence aux ODD** dans l'article 3 permettent d'actualiser le cadre de référence et de renforcer la cohérence des politiques.
- **La notion de partenariat** est mise en avant, les acteurs du nord et du sud ont une responsabilité et une redevabilité communes. D'autre part, le rôle du CNDSI est renforcé, dans l'article 5, comme l'enceinte privilégiée de concertation entre l'Etat et les partenaires du développement.
- **La commission indépendante d'évaluation** de la politique de développement, créée par l'article 8 vise, concrètement, à mettre en œuvre la volonté renforcée de redevabilité.

- **Le renforcement de l'architecture de pilotage** est le résultat de l'article 6 qui rappelle le principe de tutelle vis-à-vis des opérateurs et intègre Expertise France au sein du groupe AFD.
- Dans une volonté d'attractivité des organisations internationales, cette loi revoit leur dispositif d'accueil dans l'article 9.

«Autour de ce projet de loi, nous voulons rénover l'esprit de la politique de développement, lui donner de nouveaux moyens, repenser une méthode plus partenariale, renforcer son pilotage et nous assurer que les résultats soient au rendez-vous »

Après la décision du Conseil d'État, aucun ajout substantiel ne pourra être effectué mais les membres du CNDSI souhaitant faire des propositions pourront suggérer qu'elles soient prises en compte, par voie d'amendement parlementaire.

Prise de parole des membres du CNDSI

Avant de leur céder la parole, le Secrétaire d'Etat a remercié l'ensemble des membres du conseil pour le travail fourni ces deux dernières années.

Les huit collègues ont présenté, à tour de rôle leurs remarques sur le projet de loi, en relevant des avancées substantielles et en proposant diverses modifications.

1. Principales avancées du texte de loi saluées par les membres du CNDSI

Titre et philosophie du texte

Les membres du CNDSI ont unanimement salué le changement de sémantique dans le titre de la loi. Pour **Philippe Jahshan** (Coordination-SUD), ce titre pose une ambition forte « celle de l'inscription de la loi dans le cadre des objectifs du développement durable et de l'accord de Paris. ». C'est, pour **Anne le Naelou** (IEDES-UP1) « plus qu'un changement de termes mais un état d'esprit dans lequel nous nous plaçons pour les années à venir ». L'importance d'une exigence entre les promesses que portent ce titre et les déclinaisons de la loi a néanmoins été rappelée.

Inscription dans le cadre des grands accords internationaux

L'actualisation du cadre de référence par l'intégration de l'agenda 2030 et des ODD dans le texte a été relevée. **Geneviève Tardieu** (ATD Quart-Monde) a rappelé l'essence même de l'agenda 2030 qui invite à ne laisser personne de côté en considérant que « la dignité de la personne humaine est fondamentale ». Le collègue de la recherche s'est félicité de la présence de ces objectifs dans l'exposé des motifs et de leur traduction explicite dans le cadre de partenariat global. Ils ont, en outre, appelé à prendre davantage en considération les interactions qu'ont les ODD entre eux et à améliorer la qualité des études d'impact pour répondre à ces liens complexes grâce à une approche « Nexus » (**Damien Barchiche**, IDDRI). Véronique Andrieu (WWF) a invité la France à aller encore plus loin en s'alignant avec le futur accord de Kunming.

Place de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour **Marie-Christine Cormier-Salem** (IRD), le projet de loi « renforce la place de la formation et de l'innovation dans l'aide publique au développement ». L'importance donnée au développement par la recherche a aussi été mentionnée par **Patrick Caron** (CIRAD) et **Barbara Hariss-White** (Collège international), qui indique que « la création de connaissances et de compétences est un véritable acte de développement ». Patrick Caron a, par ailleurs, insisté sur les efforts effectués pour l'accueil des étudiants étrangers en France. **Marie Christine Cormier-Salem** (IRD) a proposé de créer un lien entre l'AFD et l'Agence nationale de la recherche pour que, dans le cadre de projets de recherche, les partenaires n'aient plus un statut de sous-traitants et puissent exercer pleinement leur métier. **Anne le Naelou** a ajouté que le collège attendait « le développement de l'attractivité des chercheurs et enseignants-chercheurs sur notre sol pour consolider la familiarité avec les élites académiques » des pays partenaires.

Intégration des collectivités territoriales au sein de l'APD

Le collège des collectivités territoriales a exprimé sa satisfaction quant à la reconnaissance du rôle des collectivités en matière de solidarité internationale. **Jocelyne Bougeard** (AFCCRE) a mentionné la circulaire permettant de ne pas inclure les subventions pour la coopération internationale dans le plafond des dépenses dont l'augmentation est limitée à 1,2 %, la qualifiant « d'avancée intéressante et indispensable » qui va dans le sens d'une « diplomatie décentralisée et démultipliée » (Tony Ben-Lahoucine- RRMA). Les collectivités, par la voix d'**André Viola (ADF)**, se montrent « disponibles pour étudier cette circulaire avant qu'elle ne sorte » et se sont, de plus, réjouies de l'inscription du 1 % mobilités dans le cadre de la loi « c'est une avancée importante parce que nous sommes fortement sollicités sur cette question de grands équipements, de tramway, métro, bus. Déjà beaucoup de choses ont été faites et nous pourrons aller plus loin pour mobiliser des crédits dédiés à ces travaux. »

2. Perspectives et propositions de modifications

Le renforcement de l'exposé des motifs

Le collège ONG, en particulier, a indiqué que l'exposé des motifs pourrait être renforcé en y intégrant :

- La lutte contre la pauvreté en plus de celle contre les inégalités (**Philippe Jahshan**-Coordination SUD).
- Une inscription lisible de la diplomatie féministe et de sa programmation (**Aurélié Gal-Regnier** – Equipop).
- Une référence à l'importance de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (**Carole Coupez** – Educasol).

Philippe Jahshan a soulevé la nécessité de présenter cette loi dès l'exposé des motifs comme étant « au cœur des droits humains, de l'égalité femmes-hommes et de la diplomatie féministe, des enjeux centraux de notre politique de développement ».

Une programmation étendue dans le temps

L'intégration d'une programmation budgétaire dans le texte de loi est considérée comme une avancée par tous par rapport à la LOPDSI de 2014. Cela prouve, selon Véronique Andrieu (WWF), que s'ouvre, en cette année 2020, une décennie pivot « où se prendront des décisions structurantes pour

les années à venir. Les membres du CNDSI ont invité le gouvernement à programmer à plus long terme les objectifs mentionnés. **Jean Robert Suesser** (CRID) a indiqué que l'objectif de 0,7 % devrait être affiché pour 2025, appuyé par **Arnaud Poissonnier** (Babyloan) qui a ajouté que ce chiffre pourrait être inclus dans « une réflexion dynamique et prospective » en fixant ce 0,7 % comme un objectif « minimum ». Selon Nicolas Vercken (Oxfam), ce 0,7 % correspondra à 10 milliards de mission-APD en 2025. Ce chiffre serait, selon lui, le véritable objectif et devrait être mentionné dans le texte.

La place de la société civile dans le texte

Les membres du CNDSI ont félicité la prise en considération de la société civile au sein de ce texte de loi mais ont réitéré leur demande d'un article dédié reconnaissant son expertise et sa capacité de mobilisation citoyenne, en particulier grâce à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. D'après **Pierre Jacquemot** (Groupe Initiatives), cet article pourrait renforcer la dimension partenariale de la politique française de développement en donnant plus de place à la société civile. Il ajoute que ce nouvel article pourrait :

- Inclure une représentation de la société civile au sein de la commission d'évaluation et du conseil d'administration de l'AFD, d'Expertise France et de CFI ;
- Fixer pour objectif d'atteindre 10 % de la part de l'APD transitant par les organisations de la société civile à l'horizon 2022.

Frédéric Boyer (La Croix-Rouge française) a par ailleurs insisté sur la pertinence d'intégrer davantage dans le texte les organisations de la société civile dites du sud qui sont « diverses, avec des moyens souvent limités, mais vectrices d'innovation, d'initiative et de changement positif dans les sociétés ». Il a, de plus, invité chaque acteur, dans ces changements globaux, à faire sa part de l'effort. Il a notamment lancé une réflexion autour de l'action humanitaire pour qu'elle puisse avoir un « impact plus durable » et s'est montré ouvert à tendre vers un nexus humanitaire/développement en faisant toutefois attention à ne pas créer de confusion entre les différents acteurs. **Sébastien Radisson** (France Volontaires) a ajouté que l'ouverture du volontariat à la réciprocité représentait une avancée importante qui permettait de passer de l'aide au partenariat. **Elodie Aissi** (CFDT) a souligné l'importance d'ajouter une mention sur les libertés syndicales et le dialogue social.

Réflexion autour du partenariat

La volonté affichée dans le texte de loi de créer un véritable partenariat avec les pays récipiendaires de l'aide a été saluée par les membres du CNDSI. **Christine Andela**, pour le collège international, a invité le gouvernement et l'ensemble des membres du CNDSI à se questionner sur le « visage du partenaire » qui n'est pas clairement défini dans le texte.

Cohérence, redevabilité et évaluation des politiques publiques

Les membres du conseil ont été unanimes au sujet de l'importance de la cohérence entre les politiques publiques et les politiques de développement pour que « des soutiens financiers d'un côté ne causent pas de dommages de l'autre » (Peggy Pascal, CCFD-Terre Solidaire). Ils se sont félicités de la présence de ce point au sein de l'article 2 et ont ajouté le besoin d'avoir :

- Une opérationnalisation du contrôle effectif de la cohérence des lois explicitée dans le texte par le biais de moyens de contrôle et d'évaluation (CCFD - Terre Solidaire et CFDT) ;
- Un accompagnement du secteur privé pour que l'augmentation des fonds octroyés respecte notamment les obligations relatives au devoir de vigilance (CCFD – Terre Solidaire).

À ce titre, et dans une volonté de redéfinition des termes désignant la cohérence entre les politiques, **Elodie Aissi** (CFDT) a indiqué que les accords de partenariat économique peuvent faire l'objet d'une lecture beaucoup plus critique que celle qui en est faite dans le texte. Elle a aussi souligné que si la politique de développement solidaire souhaite soutenir le secteur privé comme indiqué dans le texte, elle devrait soutenir avant tout les micros petites et moyennes entreprises des pays partenaires, et non pas les entreprises multinationales ou entreprises à capitaux français et/ou européens intervenant dans ces pays. En matière de redevabilité et de transparence, elle a souligné la nécessité que les entreprises effectuent des reportings publics pays par pays de leurs activités et que la France soit plus transparente par rapport à toutes ses activités ayant un effet sur l'endettement des pays partenaires (prêts, allègements de dettes, refinancements par dons via les C2D, etc). **Henri Bies-Père** (FNSEA) a ajouté qu'il y avait une nécessité de redéfinir les différents types de producteurs agricoles et permettre une complète cohérence entre la politique de développement et les autres politiques économiques. Les membres du CNDI se sont félicités de la création de la Commission d'évaluation et ont questionné le mandat spécifique de cette dernière dans le « suivi de la cohérence des politiques » (**Philippe Jahshan**). Cette commission est appelée à avoir « un rôle très clair car crucial dans un contexte d'augmentation du budget de l'APD » (**Tony Ben Lahoucine**). Une proposition émanant du collège international a invité à inclure la société civile, notamment des pays bénéficiaires, dans cette Commission d'évaluation (**Olfa Soukri Cherif** – Tunisie).

L'APD comme « levier » de la politique migratoire

Philippe Jahshan, repris par l'ensemble des collèges, s'est dit « très prudent face à l'approche en 3D (diplomatie, développement et défense) dite globale ou intégrée » en indiquant que la mention de l'APD comme levier de la politique migratoire entraînait un risque de détournement des objectifs premiers de l'aide publique au développement. Le collège international a exprimé sa crainte de voir l'APD être utilisée pour le contrôle des frontières et a invité à émettre un amendement pour éviter toute confusion à cet égard (**Olfa Soukri Cherif**).

Renforcement des liens avec l'ESS et reconnaissance du mécénat privé

La plateforme commerce équitable, le Crédit Coopératif et le GROUPE SOS (**Kevin Goldberg**) se sont dits satisfaits de la place donnée dans le texte au commerce équitable, à l'économie sociale et solidaire, à l'entrepreneuriat et à la microfinance comme leviers de développement durable. Cependant **Kevin Goldberg** a fait part de son questionnement relatif au cadre de résultats proposé en annexe du projet de loi. En effet, celui-ci n'aborde l'axe prioritaire « Croissance inclusive et durable » qu'à travers le prisme d'une augmentation du taux d'échanges commerciaux intra et extra régionaux (ODD 8.4). Selon Kevin Goldberg il serait souhaitable que figure également dans cet axe des indicateurs de résultats liés à l'ODD 8.3, relatif à la création d'emplois décents, à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la croissance des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à leur intégration dans le secteur formel.

Emilie Durochat a appelé à renforcer le lien avec le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire pour mieux prendre en compte les dynamiques de l'ESS et de la finance innovante dans l'APD, réaffirmant le rôle des fondations privées, trop peu présentes dans le texte.

De nouvelles perspectives vis-à-vis du secteur privé ont été mentionnées concernant l'encadrement du mécénat, en particulier. **Kevin Goldberg** a indiqué l'importance, d'une part, de porter un regard sur la cohérence entre les lois du mécénat et les engagements du texte de loi et l'importance, d'autre

part, de faire « un effort envers les grandes fondations privées en mettant en avant celles qui œuvrent pour le développement international ».

Réponses et conclusion par M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Les modifications demandées devraient être proposées aux parlementaires, par exemple Rodrigue Kokouendo (député, collègue parlementaire), très engagé sur ces sujets, en vue du futur débat à l'Assemblée nationale.

Des modifications pouvaient en revanche encore être apportées dans l'exposé des motifs :

- Le terme de pauvreté pourrait être intégré comme suit : « le présent projet de loi fait de la lutte contre les inégalités mondiales et la pauvreté l'objectif central...».
- La dimension de diplomatie féministe figurait déjà comme suit : « la diplomatie féministe se matérialise dans les engagements d'aide publique au développement ».

La demande de programmation étendue, nécessitait une concertation interministérielle.

Concernant le souhait de voir l'ajout d'un article dédié à la société civile, un amendement lors du débat parlementaire pourrait transformer le point 8 de l'article 1 en un article complet, au sein du titre II sur la « politique de développement solidaire ».

Au sujet de la cohérence des politiques publiques, « l'esprit de cohérence » devait effectivement prévaloir et les ODD devaient innover toutes les grilles d'élaboration des politiques publiques. 2020 serait une année de rencontres autour des grands sujets du quinquennat. Sur la prise en compte de l'accord de Kunming dans le texte, il faut noter la complexité de s'engager sur les termes d'un accord non-négocié dans l'exposé des motifs. Ce sujet majeur sera néanmoins traité dans une future séance spéciale du CNDI, en septembre, sur le climat et la biodiversité.

Concernant l'appui à la science et à la recherche, on pourrait insérer dans le CPG, par voie d'amendement parlementaire, les nouvelles stratégies de développement durable dans les pays récipiendaires. L'appel du collège des acteurs économiques à créer plus de lien avec l'économie sociale et solidaire est bienvenu.

Au sujet des collectivités territoriales, la décision de principe sur le 1,2 % est actée : les collectivités ne verront donc pas leur engagement freiné en matière de coopération internationale.

La politique de développement n'est pas une politique migratoire mais elle permettra d'apporter une réponse aux racines de la fragilité. Les règles du CAD de l'OCDE expliquent bien la comptabilisation des frais d'accueil des réfugiés au sein de la programmation budgétaire, ce n'était pas une volonté de faire augmenter l'APD de manière artificielle.

Au sujet du soutien à la diplomatie féministe, l'enveloppe de 120 M€ annoncée par le Président de la République sera portée par l'AFD sous diverses formes. Yves Guicquero, pour l'AFD a confirmé que ce

virage avait été entamé dès 2019 en ciblant et en orientant les ressources disponibles sur le programme 209 en faveur des mouvements féministes et des ONG, notamment au sud.

Le secrétaire d'Etat a conclu la séance en indiquant les prochaines échéances du conseil : une session spéciale égalité femmes-hommes le 10 avril, en amont du forum génération égalité, et une session élargie en juin qui regroupera nouveaux et anciens membres du CNDSI.

Calendrier du CNDSI

- Réunion de clôture du groupe de travail du CNDSI sur la stratégie français auprès des banques et des fonds multilatéraux –3 mars
- Session spéciale du CNDSI « égalité femmes hommes » - 10 avril
- Première réunion du groupe de travail du CNDSI sur le rétrécissement des espaces dévolus à la société civile - avril (date à confirmer)
- Renouvellement des membres du CNDSI – mai-juin
- Session élargie du CNDSI, avec les anciens et nouveaux membres – juin
- Session spéciale du CNDSI « climat – biodiversité » - septembre

Annexe

Liste des participants à la session extraordinaire du CNDSI du 18/02/2020

Collège	Prénom	Nom	Titre	Organisation	Inscriptions
Acteurs économiques	Kévin	Goldberg	Directeur du pôle de solidarité internationale	Groupe SOS	X
Acteurs économiques	Arnaud	Poissonnier	Co fondateur	Babyloan	X
Acteurs économiques	Emilie	Durochat	Déléguée adjointe	Plateforme du commerce équitable	X (suppléante)
Syndicats	Catherine	Houlmann	Secrétaire national à l'Europe et l'international	CFE-CGC	X
Syndicats	Elodie	Aïssi	Chargée de Coopération Internationale - Institut Belleville	CFDT	X
ONG	Philippe	Jahshan	Président	Coordination Sud	X

ONG	Jean-Luc	Galbrun	Chargé de mission	Coordination Sud	X (observateur)
ONG	Yann	Illiaquier	Chargé de mission	Coordination Sud	X (observateur)
ONG	Peggy	Pascal	Chargée d'études et de coordination auprès du Délégué Général	CCFD-Terre Solidaire	X (suppléante)
ONG	Eva	Leneveu	Chargée de mission	CCFD-Terre Solidaire	X (observatrice)
ONG	Nicolas	Vercken	Directrice campagne et plaidoyer	OXFAM France	X (suppléant)
ONG	Pierre	Jacquemot	Président	Groupe Initiatives	X
ONG	Frédéric	Boyer	Directeur des relations et opérations internationales	Croix Rouge française	X
ONG	Carole	Coupez	Déléguée Générale Adjointe, Solidarité laïque	Plateforme Educasol	X
ONG	Mackendie	Toupuissant	Président	FORIM	X
ONG	Aurelie	Gal Regnier	Directrice executive	Equilibres et Populations	X
ONG	Sébastien	Bailleul	Directeur général	CRID	X (suppléant)
ONG	Anne	Souleliac	Membre du Comité de pilotage	ECPM - membre de plate forme des droits de l'H	X (suppléante)
ONG	Cloé	Rodet	Membre ECPM - Observatoire des avocats en danger	ECPM - membre de plate forme des droits de l'H	X (observatrice)
ONG	Alice	Leroy	Responsable partenariats	WWF France	X(observatrice)
ONG	Véronique	Andrieu	Directrice générale	WWF France	X
ONG	Sébastien	Radisson	Coordinateur	CLONG Volontariat	X (suppléant)
ONG	Henri	De Cazotte	Vice-président	Association 4D	X (suppléant)
ONG	Geneviève	Tardieu	Déléguée aux relations internationales	ATD Quart Monde	X

Employeurs	Stéphanie	Tison	Directrice adjointe International	MEDEF	X (suppléante)
Employeurs	Laure	Hamdi	Directrice	FNSEA	X (observateur)
Employeurs	Henri	Bies Père	Directeur	FNSEA	X
Recherche	Patrick	Caron	Président	CIRAD	X
Recherche	Damien	Barchiche	Directeur de programme gouvernance	IDDR	X
Recherche	Marie Christine	Cormier Salem	Directrice	IRD	X
Recherche	Anne	Le Naelou	Directrice	(IEDES -UP1)	X
Parlementaire (CESE)	Philippe	Saint-Aubin	CESE		X (suppléant)
Parlementaire (CESE)	Pierre	Houpikian	CESE		X (observateur)
Parlementaire (AN)	Rodrigue	Kokouendo	Député	AN	X
Parlementaire (AN)	Adeline	Pouclet-Chevrier	Assistante parlementaire	AN	X (observatrice)
Collectivités territoriales	Jocelyne	Bougeard	Directrice Générale de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	AFCCRE	X
Collectivités territoriales	Geneviève	Sevrin	Directrice générale de CUF	CUF	X (suppléante)
Collectivités territoriales	Tony	Ben Lahoucine	Président de la Conférence inter régionale des RRMA	Centraider (RRMA région Centre)	X
Collectivités territoriales	André	Viola	Président, Président du conseil général de l'Aude, ADF	Département de l'Aude	X
Collectivités territoriales	Nicolas	Cimbaro	Chargé des Relations Internationales	Département de l'Aude	X (observateur)
Collectivités territoriales	Silva	Sahakian	Conseillère en charge des relations internationales	Association des Départements de France	X (observateur)
Personnalités étrangères	Barbara	Harriss-White		Chercheuse, Royaume-Uni	X

Personnalités étrangères	Christine	Andela		COSADER and National Alliance against Hunger, Cameroun	X
Personnalités étrangères	Olfa	Soukri Chérif		Députée, Tunisie	X
Secrétariat du CNDSI	Michel	Tarran	Délégué	DGM-CIV	X
Secrétariat du CNDSI	Amandine	Toussaint	Secrétaire générale adjointe du CNDSI	DGM-CIV /Secrétariat du CNDSI	X
Etat COCICID DGT	Béatrice	Di Piazza	Sous-direction des affaires financières multilatérales et du développement - MULTIFIN	DG Trésor	X (observateur)
Etat COCICID DGT	Isabelle	Camilier-Cortial	Sous-direction des affaires financières multilatérales et du développement - MULTIFIN	DG Trésor	X (observateur)
Etat COCICID DGT	Christophe	Morchoine	chargé de mission auprès du chef de service SAMD	DG Trésor	X
Ministère éducation jeunesse	Loïc	Luyeye	Chargé de mission action internationale jeunesse	DJEPVA	X (observateur)
Ministère éducation jeunesse	Nicolas	Peretti	Chef de bureau	DJEPVA	X (observateur)
Ministère enseignement recherche	Daniel	Hoffschir	délégué ministériel au développement durable	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	X (observateur)
MEAE	Philippe	Lacoste	Directeur du DD	DGM/DDD	X
MEAE	Josué	Serres	Chargé de mission	DGM/DDD	X
MEAE	Aymeric	Chuzeville	Sous-directeur	DGM/DDD	X
MEAE	Laure	Serra	Redactrice pôle APD	DGM/DDD	X
MEAE	Vicky	Viguet	Redactrice pôle APD	DGM/DDD	X

MEAE	Raphael	Ollivier-mrejen	Rédacteur	DGM/DDD	X
MEAE	Johanna	Stilo	Cheffe de pôle	DGM/DDD	X
MEAE	Marie	Rodriguez	Chargée de Mission	MEAE-DAECT	X
MEAE	François-Xavier	REYMOND	Délégué-adjoint	MEAE-CIV	X
MEAE	Claire	Chane-Ching	Redactrice	MEAE - CIV	X
MEAE	Anne	Boulakia	Rédactrice	MEAE-DCP	X
MEAE	Sonia	Pelé	Redactrice	MEAE-DCP	X
MEAE	Anastasia	Bosio	Redactrice	MEAE-DCP	X
MEAE	Arthur	Caisse	Rédacteur	MEAE-DCP	X
MEAE	Elise	Marlet	Rédactrice	MEAE-CIV	X
MEAE	Antoine	Boudou	Redacteur	MEAE-CIV	X
MEAE	Medhi	Achour	Redacteur	MEAE-CIV	X
MEAE	Romain	Daniel	Rédacteur	MEAE - CIV	X
Banque mondiale	Laure	De Petiville	Bureau France	Banque mondiale	X (observateur)
Banque mondiale	Cristina	Mejia	Bureau France	Banque mondiale	X (observateur)
AFD	Yves	Guicquero	Directeur adjoint de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication (SPC)	AFD	X
AFD	Assetou	Coulibaly	Chargée de mission, relations institutionnelles	AFD	X (observateur)
Expertise France	Martin	Fortes-Delacroix	Directeur international	Expertise France	X (observateur)
Expertise France	Dehbia	Krouk	Responsable Appui stratégique et RP	Expertise France	X
DCP	Jonathan	Sarago	Rédacteur	DCP	X
CDPR Rhône Alpes	Elisabeth	Barsacq	CDPR Rhônes Alpes	MEAE	X (observateur)
Unicef	Jodie	Soret	Chargée de plaidoyer	Unicef	X (observateur)
Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes	Cléa	Le Cardeur	Commissaire aux affaires internationales et européennes	Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes	X (observateur)